

Mairie
de
SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD



AVIS AU PUBLIC

Commune de SAINT-AIGNAN LE JAILLARD

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 24 novembre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vue de la suppression d'un emplacement réservé.

Le dossier de présentation ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public est à disposition en Mairie de SAINT-AIGNAN LE JAILLARD ainsi que sur le site de la commune du :

Mercredi 9 décembre 2020 inclus au samedi 9 janvier 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

Mardi de 14h00 à 16h30
Mercredi de 9h30 à 11h30
Vendredi de 14h00 à 15h30

Commune de
SAINT AIGNAN LE JAILLARD

Modification simplifiée

Suppression d'un emplacement réservé

MISE A DISPOSITION

Le dossier est consultable
en MAIRIE de
Saint-Aignan Le Jaillard et
sur le site internet

**du 9 décembre 2020
au 9 janvier 2021**

Registre à disposition

Le Plan Local d'Urbanisme

Peut évoluer par la procédure de modification simplifiée.

Le Conseil Municipal de Saint-Aignan le Jaillard a décidé le 24/11/2020 d'engager cette procédure pour la suppression de l'emplacement réservé n°4